

**DECISION DU 26 OCTOBRE 2016**

---

**DÉCISION N° 2016 / 33/ VFCEA / 4**

---

**PROJET DE LA VOIE FERREE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-I,
- vu la lettre du président de SNCF Réseau du 21 juillet 2016 et le dossier de saisine joint,
- vu la décision n°2016/19/VFCEA/1 confiant l'animation du débat public à une commission particulière présidée par Madame Ilaria CASILLO,
- vu le calendrier et les modalités d'organisation du débat présentés par Madame Ilaria CASILLO,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Le débat public se déroulera du 15 décembre 2016 au 20 mars 2017.

Les modalités d'organisation du débat public sur le projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique, proposées par la présidente de la CPDP, sont approuvées.

Le Président



Christian LEYRIT